



Le **Le nouveau site** lesparqueteurs.be est en ligne.

Depuis fin novembre, le site internet du groupe de travail « Les parqueteurs – die parkettverleger » arbore un nouveau look. Avec une adresse web inchangée (www.lesparqueteurs.be), le site a été repensé pour être plus moderne, plus complet et offrir aux visiteurs une navigation rapide et ergonomique. Voici quelques unes de ces nouveautés :

Un nouveau site pour les parqueteurs ...

Plus moderne : le design du site internet a été rafraîchi pour lui procurer modernité et dynamisme. La couleur du logo elle-même a été modernisée.

Des informations plus accessibles pour tous. Qu'elle que soit son activité, chaque visiteur aura dorénavant accès à l'entièreté de l'information sur le groupe de travail. Il n'y aura en effet plus de distinction entre le particulier, l'architecte ou le parqueteur. Cela aura pour effet de simplifier l'accès aux informations dispensées sur les différentes pages du site.

Une plus grande transparence: La liste des parqueteurs labélisés par région sera désormais disponible. Pour une plus grande transparence de notre groupe de travail, nous avons décidé d'y ajouter la liste des membres labélisés. Grâce à un lien Internet, il sera dorénavant facile d'accéder directement à leur site internet.

Des informations actualisées : Vous y trouverez l'agenda et les dernières actualités du groupe de travail.

Un groupe de travail à votre écoute : Grâce à des formulaires, vous pourrez plus facilement contacter le groupe de travail et poser vos questions à nos professionnels.

Un nouveau site internet mais également une nouvelle charte graphique

Toujours dans l'optique d'une modernisation de l'image du groupe de travail, nous avons décidé de modifier la charte graphique en redynamisant le logo. Celui-ci arbore dorénavant une nouvelle couleur. Pour rappel, depuis maintenant un an, le logo du groupe de travail a été enregistré auprès de l'office Benelux de la propriété intellectuelle, conjointement avec nos homologues flamands « Dé Parketplaatsers », et est donc dorénavant une marque déposée.

Vous désirez davantage d'informations ?

Mail : info@lesparqueteurs.be

Tel : 081/20.69.23 ■



Communication importante :

Suite à l'action entamée devant le Tribunal de commerce de Mons par la FWMB, dans le but de défendre les droits et les intérêts du groupe de travail « Les parqueteurs-Die Parkettverleger » (GT), un premier jugement a été rendu ce 10 Octobre 2014 en faveur du GT.

Le tribunal a en effet estimé que les pratiques de la partie adverse, l'asbl « Les parqueteurs », ont pu créer une confusion dans le chef des parqueteurs et de la clientèle. Pour le Président du Tribunal, l'association défenderesse « s'est rendue coupable aussi bien de violation de la convention Benelux sur la propriété intellectuelle que du titre VI du Code de Droit économique ».

L'asbl « Les parqueteurs » a donc été contrainte à diverses sanctions parmi lesquels, entre autre,

- l'interdiction d'utiliser son ancien logo ni mentionner l'appellation « Die Parkettverleggers » sur son site web
- le remplacement des labels déjà décernés les années précédentes par de nouveaux exemplaires portant le logo actuellement utilisé,
- l'obligation d'adresser à ses membres une lettre circulaire faisant état de la présente décision, et les invitant à ne plus utiliser les anciens labels ou à les afficher dans leur établissement ou sur leur site web.